

## ► L'ATELIER CITOYEN

Sous la responsabilité d'**Éric Dubourgnoix, suppléant du député**, et dans le cadre d'un atelier citoyen ouvert à tous, des praticiens, des personnels para-médicaux, des élus, des responsables d'organisations d'usagers et de salariés du secteur de la santé se mobilisent pour relayer l'inquiétude des habitants ainsi que les initiatives territoriales mises en œuvre par les élus locaux et les professionnels.

**L'objectif de ce travail collectif est d'étudier les solutions susceptibles de redonner une attractivité médicale à nos communes rurales.** Ainsi, en complément des projets de maisons de santé, la réflexion s'est engagée sur l'intérêt que représenteraient **les centres de santé**. Ces structures offrent en effet un cadre susceptible de répondre à l'attente d'une partie de jeunes praticiens qui sont de plus en plus nombreux à exprimer leur désir de pratiquer leur activité médicale sous statut salarié.

### Permanences parlementaires :

4, place Jean-Antoine Pourtier  
63890 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE  
Tél : 04.73.95.74.90

La Croix Blanche  
63300 THIERS  
Tél : 04.73.51.16.93

Email : [chassaigne.a@wanadoo.fr](mailto:chassaigne.a@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.andrechassaigne.org](http://www.andrechassaigne.org)  
Le blog : [andrechassaigne.fr](http://andrechassaigne.fr)  
[www.facebook.com/AnChassaigne](http://www.facebook.com/AnChassaigne)



Depuis plusieurs mois, conformément aux engagements pris durant la campagne électorale, une réflexion a été initiée pour faire reculer les déserts médicaux qui se généralisent sur le territoire national, et plus particulièrement sur notre circonscription.

Dans la continuité du travail réalisé au sein de l'atelier citoyen...

**André CHASSAIGNE, député du Puy-de-Dôme**

**Eric DUBOURGNOUX, député suppléant**

vous invitent à débattre sur le thème :

**« Quelles réponses peut-on apporter pour faire reculer les déserts médicaux ? »**

**Samedi 19 mai 2018 à 15 heures**

(accueil à partir de 14 h 30)

**Amphithéâtre du Lycée Blaise-Pascal**

**23, rue Blaise Pascal à Ambert**

avec la participation de :

**André ACCARY,**

Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire

**Bernard LORTON,**

Président du Pays Vallée de la Dore

**Eric MAY,**

Président de l'Union Syndicale des Médecins de Centres de Santé

**Et, sous réserve, un membre de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la désertification médicale**

*De nombreux professionnels de santé seront également présents, ainsi que des représentants de mutuelles et d'organisations de salariés et d'usagers du secteur de la santé.*

➤ **André ACCARY** a initié le premier réseau de centres de santé territoriaux de proximité à l'échelle du département en Saône-et-Loire. Cette politique, votée à l'unanimité par l'assemblée départementale, est une décision inédite à une telle échelle territoriale. Elle est le fruit d'un constat partagé par l'ensemble des conseillers départementaux et d'une volonté politique visant à répondre aux besoins médicaux des zones fragiles. C'est à Digoin, le 25 janvier 2018, que M. Accary a inauguré le premier centre de santé parmi les quatre qui doivent voir le jour en 2018. Pour la seule année en cours, 30 médecins généralistes et 4 infirmières seront déployés. L'action du conseil départemental s'inscrit dans la lutte contre les inégalités territoriales en mobilisant les moyens conventionnels de l'Assurance maladie et les fonds publics de l'ARS. Le projet de santé est le résultat de l'analyse démographique, sociale et sanitaire du département et de chacun des bassins d'implantation des quatre centres de santé. Il est le fruit d'un travail partagé avec les élus locaux et avec l'ensemble des institutions, établissements et professionnels de santé parmi lesquels les médecins libéraux. Cette politique sanitaire audacieuse, impulsée par le président Accary, mobilise les énergies et les moyens pour un authentique service public territorial de santé avec l'objectif de répondre efficacement aux besoins des populations.

➤ **LA COMMISSION D'ENQUETE** « sur l'égal accès aux soins des Français sur l'ensemble du territoire et sur l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre pour lutter contre la désertification médicale en milieu rural et urbain » est présidée par Alexandre Freschi, député du Lot-et-Garonne et a pour rapporteur Philippe Vigier, député d'Eure-et-Loir. Elle comprend 30 membres dont Jean-Paul Dufrègne, député de l'Allier. Ses travaux ont débuté début avril 2018 avec un délai de 6 mois pour remettre ses conclusions à l'Assemblée nationale. Au-delà de l'évaluation de l'existant, la commission d'enquête formulera des propositions pour un accès aux soins équitable sur l'ensemble du territoire.

➤ **Bernard LORTON**, Maire d'Aubusson d'Auvergne, préside le Pays vallée de la Dore qui, depuis 2012, élabore une stratégie locale dans le cadre d'un contrat local de santé. L'objectif de ce contrat est de favoriser l'attractivité médicale du territoire afin d'accueillir des professionnels de santé. L'ambition est également de favoriser et d'organiser un exercice collectif des activités médicales afin de répondre à la volonté des praticiens.

Pour ce faire, le Pays, entouré d'élus et de professionnels de santé, a misé sur un parcours d'installation des professionnels, du stage à l'installation, en favorisant la promotion du territoire.

Aux côtés de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et de la Fédération régionale des Pôles et Maisons de santé pluridisciplinaires (FEMASAURA), il accompagne les professionnels de santé dans l'élaboration de leurs projets de santé pour améliorer leurs conditions d'exercice.

➤ **Eric MAY** fera part des expériences concrétisées sur le territoire national. Les Centres de Santé offrent un modèle d'organisation, dans un cadre salarié, qui répond aux aspirations des jeunes professionnels de plus en plus nombreux à souhaiter y exercer. Dans une démarche médico-sociale, ils répondent aux besoins des populations en menant des actions de promotion de la santé et en favorisant la prise en charge globale des usagers, préventive et curative, en harmonie avec les objectifs du plan national d'accès aux soins. Ces dernières années, l'USMCS (Union Syndicale des Médecins de Centres de Santé) et d'autres organisations comme la Fédération Nationale des Centres de Santé soutiennent et accompagnent plusieurs dizaines de projets, en particulier sur les territoires fortement démedicalisés.